



## Le boutillon de la Mérine

N° 26 – Janvier - Février 2013



Ah mes amis ! Quand la Mérine a lancé *thieu jhônau* sur le net, elle ne pensait pas qu'il aurait autant de succès. Elle n'a pas songé à l'effet multiplicateur d'internet. Merci à tous ceux qui nous ont encouragé à poursuivre cette aventure, et qui ont accepté de participer à la rédaction de notre Boutillon. Il y a des réactions, des remarques, des articles qui nous sont proposés. C'est ce que nous voulons, le Boutillon est un journal interactif, ouvert à tous ceux qui sont attachés à la culture charentaise. C'est grâce à vous qu'il pourra continuer à vivre.

Certains nous ont posé la question : Céлина, la Mérine, existe-t-elle ? Ou bien a-t-elle existé ? C'est Noël Maixent qui la connaît le mieux, puisqu'il l'a côtoie lorsqu'il fait visiter le Musée des Bujoliers. C'est lui qui vous en parle dans *thieu liméro*. Pour nous, elle est toujours vivante, puisqu'elle accepte de commenter, avec son bon sens saintongeais, les événements locaux ou nationaux.

Mais j'oubliais une chose importante : Céлина m'a chargé de vous souhaiter ***ine boune ân-née, ine boune santé, et le Paradis à la fin de vos jhòrs ... mais le pu tard possib' !***

Pierre Péronneau

### Céлина



Mais oui, elle a existé Céлина. Voyez comme elle belle, sur cette photo, le jour de son mariage. Elle est née en 1882. Son père, Alexandre Vinet, fut maire de Saint-Césaire dans la période de la guerre de 1914-1918.

En 1899, elle épousa Edmond Godin. Elle mourut en 1968. Elle vécut dans sa maison qui est devenue, en 1972, le Musée des Bujoliers. Ses appartements existent encore au premier étage du Musée.

Le Musée, je vous en parlerai dans le prochain numéro du Boutillon. Sachez que c'est maintenant la mairie de Saint Césaire qui le gère mais les visites sont toujours possibles. Appelez le 05 46 91 55 45. Et si je suis disponible, je vous accompagnerai.

Noël Maixent

### Le marché de Saint-Nicolas à Saint-Césaire



*En thieu samedi 8 décembre, jhe me seûx rendue de mon pied au marché de Saint Nicolas. Ol é pas bin loin de mon logheras.*

*Ol é-t-in jholi marché, jh'y vas chaq' ân-née, et ol avait pien de marchands, mais le monde disiant qu'ol avait point jholiment de clients : ol é la crise qu'i disiant.*

*Jh'ai vu nout' mâre, Michel Chantereau, qui causait dans n'ine*

*ouillette, et qui m'a demandé le portement.*

*Jh'ai écouté thieu grand barbu qui tint l'orgue de barbarie et qui chantait des ârs de l'ancien temps, o m'a fait piaizit. Et Saint Nicolas est v'nu, dans n'ine charrette traînée peur in mistu. Les drôles étiant contents, pac' qu'i leu z'a douné des âcries et i les a fait monter dans thielle charrette.*

*Jh'ai velenné enteur les boutiques, et jh'ai ajh'té thieuq' cadeaux peur mes p'tis-fî qu'allant v'nit peur la Nau. Peur mon souper dau ser, jhe me seûx ajh'té ine liv' de cagouilles qu'aviant l'âr bounes, et dau feurmaghe de bique.*

*Et jhe m'en seûx r'tornée avant qu'o fasse nègre.*

Céлина



## Le charleston

*Jhe sais, le charleston ol é point ine danse d'aneut. La peurmière foés que jhe dansis le charleston, ol était dans n'in bal à Brizambourg. Vous savez vour qu'ol é Brizambourg ? Su la route de Saint Hilaire de Villefranche à Cougnat, en passant peur Burie.*

*Ol était point ine petite affaire ! Le monde me r'gardiant, et Goulebenéze était là li tout, qui se copait le vent' de rire. Et il en a fait ine chanson. Peur l'oreiller, acachez su la iorte [Le charleston](#), duvrez vous oumeroles, et mettez la sono ! Ol é le grand Goulebenéze qui chante ! Ol é mon cadeau peur thielle nouvelle ân-née.*

Céline



## Théâtre saintongeais

### Les Durathieurs de Jhonzat



Dans le dernier numéro du « Boutillon », nous vous annonçons le calendrier de la troupe des Durathieurs et vous donnions les dates des premières séances. Nous avons rencontré récemment René Ribéraud (le vieux Durathieur), qui nous a donné des informations sur le spectacle 2013 de sa troupe itinérante.

Quatre pièces en **patois saintongeais** sont au programme :

O vat peuté ! d'Hélène Favroul  
Zi dit pâ ! du Vieux Durathieur  
La carte bieuve du Vieux Durathieur  
L' tribunau du Vieux Durathieur

Voir le site : <http://www.lesdurathieurs.com/programme/programme.htm>

Voici le calendrier :

Dimanche 6 janvier	14 h 30	Mortiers	Dimanche 17 mars	14 h 30	St Laurent de Cognac
Dimanche 13 janvier	14 h 30	Chartuzac			
Samedi 19 janvier	20 h 30	Plassac	Vendredi 22 mars	20 h 30	Rouffignac
Dimanche 20 janvier	14 h 30	Plassac	Dimanche 24 mars	14 h 30	Clérac
Dimanche 27 janvier	14 h 30	Montils	Samedi 30 mars	20 h 30	Chevanceaux
Samedi 9 février	20 h 30	Malaville	Dimanche 7 avril	14 h 30	Neuillac
Vendredi 15 février	20 h 30	Baignes	Samedi 13 avril	20 h 30	Reignac de Blaye
Dimanche 17 février	14 h 30	Saint-Césaire	Dimanche 14 avril	14 h 30	Reignac de Blaye
Dimanche 24 février	14 h 30	Saint Aigulin	Vendredi 19 avril	20 h 30	Jonzac
Samedi 9 mars	20 h 30	Gémozac	Samedi 20 avril	20 h 30	Jonzac
Dimanche 10 mars	14 h 30	Gémozac	Samedi 27 avril	20 h 30	Jonzac
			Dimanche 28 avril	14 h 30	Jonzac

### Le Foyer théâtral de Gondeville

Notre ami Bruno Rousse, alias Nono Saute Palisse, nous informe que la troupe du Foyer rural de Gondeville (16) donnera deux spectacles :

Le 23 février 2013 à 20 h 30

Le 24 février 2013 à 14 h 30

Entrée : 6 euros

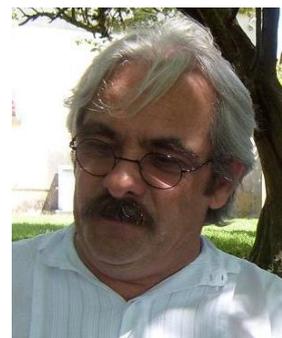
Au programme :

Une pièce en français : Client roi de Jean-Michel Besson

Une pièce en patois saintongeais : Ma goule aimée de Guy Moraud

Bruno est un excellent patoisant qui fait partie du groupe des Branle Mijhot, et à ce titre est un fervent défenseur de la culture saintongaise.

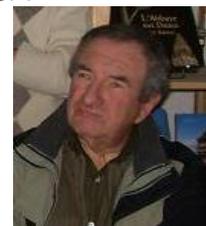
Vous pouvez le voir et l'écouter *en acachant su thielle iorte* : [Nonosautepalisse](#)



### Les Buzotias de Jhonzat

La troupe de Francis Denis est actuellement en pleine répétition. Voici son calendrier :

Dimanche 20 Janvier	15 h 00	Villexavier
Samedi 02 Février	20 h 30	Germignac
Dimanche 10 Février	15 h 00	Chepniers
Samedi 16 Février	20 h 30	Jonzac
Dimanche 17 février	15 h 00	Jonzac
Dimanche 17 Mars	15 h 00	Montguyon
Samedi 13 Avril	21 h 00	Pouillac



Francis Denis

## Ceux qui défendent notre culture

Outre les groupes folkloriques, les troupes de théâtre et les patoisants, nous voudrions citer deux exemples de défense de la culture de notre patrimoine.

### Au fil du Briou

L'association « Au fil du Briou » est domiciliée à Haimps, à côté de Matha. Elle est présidée par Jean-Yves Porcheron. En 2009, sous l'impulsion de son frère Dominique Porcheron, elle a créé un spectacle autour de Goulebenéze qui connut un grand succès : « Bonsoir Saintonge ». La pièce fut ensuite jouée à Matha en 2011.

L'association a actuellement deux ateliers : un atelier d'initiation au théâtre, avec Isabelle Goffard, une professionnelle du spectacle, et un atelier d'initiation au patois saintongeais.



Pour ce deuxième atelier, les cours se déroulent le 1er vendredi de chaque mois de 18h30 à 20 h à HAIMPS, à la salle de la garderie (à côté de la mairie). C'est un cours collégial d'une dizaine de personnes et chacun y apporte ses connaissances : lecture de textes avec explication des mots, écriture. Cette aventure a commencé en septembre 2011. Le groupe a été rejoint récemment par l'excellent patoisant Jhustine (Guy Chartier). Le 7 décembre 2012, René Ribéraud, de la troupe des Durathieurs, est venu faire une petite visite.

Pour tous renseignements appeler le 05 46 58 79 88 ou le 05 46 58 76 13. Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nadia André

### Cognac loisirs

Nous retrouvons une nouvelle fois notre ami Nono saute palisse (Bruno Rousse). Le premier vendredi de chaque mois, à Cognac, dans le cadre de l'association « Cognac loisirs », il vient parler patois saintongeais avec des volontaires.

Ce ne sont pas des cours, mais une formation à caractère ludique. Le jour où je lui ai rendu visite, le groupe travaillait sur les histoires de Gueurnut à partir du livre « Goulebenéze, le charentais par excellence », et m'a demandé de lui parler de mon grand-père.



C'est une excellente initiative, et c'est un régal d'entendre chacun parler, le sourire aux lèvres, le langage de nos anciens et se faire expliquer les mots difficiles.

P.P.

## A noter sur vos agendas

### Quart d'heure charentais le 6 février et le 6 mars

Comme chaque premier mercredi du mois, à la librairie du Croît vif, 2 ruelle de l'Hospice à Saintes. Le 6 février le thème sera « L'école de l'ancien temps », et le 6 mars « L'histoire du billard à Saintes ».

### Repas-spectacle à la salle des fêtes de Montpellier de Médillan le 10 février

Repas festif organisé par le groupe Aunis-Saintonge, autour du pot au feu, à partir de 12 heures 30. Prix : 23 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants. Réservation avant le 1<sup>er</sup> février.

Pour vous inscrire : 05 46 92 66 48, ou envoyer un message au « Boutillon » qui fera suivre.

### Matinée Goulebenéze le 16 février

A partir de 14 heures 30 au théâtre Geoffroy Martel à Saintes.

### Printemps des poètes

Le thème national du « Printemps des poètes » est : les voix du poème. Diverses manifestations sont prévues à Saintes du 9 au 24 mars. **Le 9 mars à partir de 15 heures**, spectacle autour du monument de Goulebenéze au Jardin Public de Saintes, avec le Groupe Aunis-Saintonge et les patoisants. Venez nombreux.

### Cercle Généalogique de Saintonge

L'assemblée générale aura lieu le 10 mars à 9 heures 30 à la Salle Saintonge à Saintes.



## Deux nouveaux livres

### Saintes, cité cheminote (Henri Texier)

La ville de Saintes est traversée par la Charente. Traditionnellement, sur la rive gauche on votait à droite, et sur la rive droite on votait à gauche. Il y a une bonne raison à cela. Sur la rive droite se trouve toute la structure de la SNCF : la gare, les services administratifs et les ateliers. Cette structure a fait vivre, pendant de nombreuses années une grande partie de la population de la ville.

L'historien saintais Henri Texier, fils, frère, oncle, gendre et neveu de cheminot a réalisé un travail de recherches, pendant plusieurs années, à partir d'articles de presse, de photos, de documents d'archive. J'ai eu la chance de le rencontrer à plusieurs reprises au Fond ancien à Saintes, lorsque je faisais des recherches sur mon grand-père Goulebenéze, et j'ai apprécié ce grand Monsieur, simple et modeste mais combien cultivé.

Henri Texier est un conteur de talent, qui nous relate avec verve et chaleur les événements vécus par les cheminots. Son ouvrage est publié par l'association « La Roue », qui a pour objectif d'encourager et favoriser toute entreprise visant à promouvoir la mémoire industrielle et commerciale de la ville de Saintes.

L'ouvrage, de 500 pages et 250 illustrations paraîtra le 1<sup>er</sup> avril 2013. Il est vendu au prix de 25 euros par souscription jusqu'au 31 mars 2013. Au-delà de cette date, le prix sera de 28 euros. Pour tout renseignement, appeler Antoine Égéa (05 46 93 53 74) ou Frédéric Morin (05 46 93 70 31).

P.P.

### Le dernier Machefert : ROYAN GARDEN BLUES

Un *serial killer* dans une paisible ville de province plus vouée aux bains de mer qu'aux bains de sang. Une beauté vénéneuse qu'on reconnaît à sa fleur de gardénia. Un air de jazz pour rythmer une enquête forcément improvisée, envoûtante et noire. Et pour couronner le tout, un enquêteur qui n'a rien d'un dur à cuire.

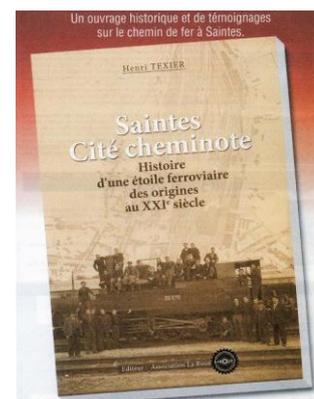
Tels sont les principaux ingrédients du septième roman de Jacques-Edmond Machefert.

Après *L'Air du Pays* (2011) où il s'exprimait en patois saintongeais aux côtés de Charly Grenon, Jean-Claude Lucazeau et Pierre Péronneau, l'auteur revient donc, en français, vers ses brumes d'entre Seudre et Gironde.

Le **vendredi 8 février à 16 heures à la salle Saintonge de Saintes** (salle n°5 au rez-de-chaussée), Jacques-Edmond Machefert fêtera la sortie de *Royan Garden Blues* sous le patronage des éditions du Croît vif et de la Société des lettres de Saintonge et d'Aunis.

Il nous parlera de sa démarche, mais aussi des liens qui unissent la musique de jazz et le polar, « mauvais genres longtemps marginalisés », pour reprendre les termes de son éditeur.

*Royan Garden Blues*, publié par les éditions du Croît vif, est en vente dans toutes les bonnes librairies, 14 €.



## Festifolk

Le groupe folklorique Aunis & Saintonge organise la 9<sup>ème</sup> édition de son festifolk sur le week end du **26 et 27 janvier 2013**, bal folk le samedi soir et spectacle le dimanche. Comme chaque année deux groupes d'autres régions sont invités : les Biroussans de St Giron dans l'Ariège et les Plantagenêts compagnons de Marc Leclerc des Ponts de Cé près d'Angers participeront à cette rencontre.

Le groupe folklorique a créé cette manifestation pour faire découvrir aux spectateurs les traditions et les coutumes des différentes provinces françaises. En effet, beaucoup de festivals en France invitent principalement des groupes folkloriques étrangers, les ensembles folkloriques de l'hexagone étant délaissés. Il existe cependant en France un patrimoine culturel très diversifié, les traditions populaires en sont un témoignage vivant.

Il est important de les faire revivre et de s'intéresser à ses racines dont nous tirons nos origines.

Renseignements pour le Festifolk : 05.46.92.66.48.

<http://www.folklore-aunis-saintonge.com/pages/indexpag.html>



Brigitte et Dominique Arnaud

## Ine histouère de poères

Z'enfants, savau vour qu'ol é, « Chez Marmain » ? Ol é-t-in villaghe pas bin loin de Saint-Césaire. Dans thieu villaghe, ol a-t-in bon biton de cheu nous : Joël Lamiraud. Il a-t-ine coulection d'objhets anciens qui v'nant de son grand-père, qu'était forgheron. Et i c'neut Céline, quant i va-t-à Saint-Césaire, i vint la biser su les deux jhottes, que nout' Céline o li fait paisit.

Eh beun nout' émit Jhoël a trouvé ine histouère de procès ... peur des poères !  
Mais jhe li doune la pieume.



P.P.

Voici une citation à comparaître de 1853, trouvée Chez Marmain dans un vieux registre de compte de maréchal-ferrant, et qui concerne un aïeul Chasseuil. Cette citation fait ressortir la **rapidité de la justice à l'époque** (en 5 jours, tout est réglé) :

- 6 Août 1853 : "vol" de quelques poires chez un voisin par les 3 assistants (un ouvrier, un apprenti, et un commis) du charron et maréchal-ferrant Chasseuil, avec des branches cassées ;
- 8 Août 1853 : l'huissier se présente chez l'aïeul Chasseuil avec sa convocation ;
- 10 Août 1853 : jugement rendu au tribunal de Saintes par le Juge du canton de Burie;

Elle fait également apparaître **l'importance de la valeur des fruits dans l'ancien temps**. Mon voisin Franck Tricard, 84 ans, m'a dit que lorsque son oncle Maurice Normand avait, en 1947, acheté la maison voisine (celle aujourd'hui de Christophe Gauthier viticulteur fleuriste) et ses annexes, il avait en l'espace de trois ans récupéré sa mise de fond, par la vente de ses cerises aux marchés de Saintes, Cognac, et Saint-Jean d'Angély. Ces cerises provenaient uniquement de trois gros cerisiers plantés dans sa cour des poules, et étaient vendues un bon prix, en particulier à Saint-Jean d'Angély, du fait de la présence du camp Américain de Fontenet.

Joël Lamiraud

*« L'An Mil huit cent cinquante trois et le huit août à la requête du sieur Pierre Roudeau cultivateur demeurant Chez Marmain commune de Saint Césaire.*

*Je Joseph François Bouchaut huissier près le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saintes pour la justice du pays du canton de Burie y demeurant soussigné.*

*Certifie avoir au sieur Chasseuil maréchal demeurant Chez Marmain commune de Saint Césaire considéré comme responsable du dommage causé par le sieur Gustave son apprenti.*

*Donne citation à comparaître mercredi prochain dix août à 10 heures du matin par devant le juge de paix du canton de Burie à la salle d'audience.*

*Pour attendu que le requérant est propriétaire d'un petit jardin contigu à sa maison dans lequel se trouve un poirier pourvu de ses fruits et dans un état voisin de leur maturité.*

*Attendu que le six de ce mois le sieur Louveyreau et le sieur Paul Bourbon et le sieur Gustave tous trois employés au service du sieur Chasseuil, le sieur Louveyreau comme commis maréchal et le sieur Paul Bourbon comme domestique et le sieur Gustave comme apprenti ont par un stratagème mensonger éloigné le requérant de l'endroit où il se trouvait dans le moment pour parler au sieur Chasseuil leur maître qui disaient-ils avaient affaire à lui.*

*Attendu que pendant son absence dont ils avaient causé la cause ils se sont furtivement introduits dans son jardin, ont monté sur son poirier, ont cassé plusieurs branches à cet arbre et emporté les fruits qui y étaient attachés.*

*Attendu que ce fait occasionne grave préjudice au requérant le privant d'une portion des fruits qui lui appartiennent et surtout en cassant les branches de son arbre.*

*Attendu que sieur Gustave est mineur et apprenti du sieur Chasseuil chez lequel il demeure.*

*Attendu qu'aux termes de l'article 1384 du code Napoléon tout maître est responsable du dommage causé par ses apprentis pendant tout le temps qu'ils sont sous sa surveillance.*

*Par ces motifs s'entendre le dit Chasseuil comme responsable du dommage causé par son apprenti condamné solidairement avec les sieurs Louveyreau et Paul ouvrier et domestique à payer au requérant la somme de soixante francs de dommages et intérêts.*

*Délaissé la présente copie pour le sieur Chasseuil en son domicile et à sa personne. »*

## Avis de recherche

*« Je suis Dominique Porcheron, le Fi à Feurnand. Je suis en train de terminer l'écriture de différents textes et chansons qui doivent me permettre de monter un spectacle que je veux pouvoir jouer dans de petites salles ou même chez l'habitant. Et je cherche des musiciens pour m'accompagner ».*

Dominique est un jeune patoisant plein de talent. C'est lui qui a monté, avec « Le fil du Briou » le spectacle « Bonsoir Saintonge » autour de mon grand-père Goulebenéze. Merci de penser à lui. Envoyez un message au « Boutillon », qui fera suivre.

Dominique nous a donné un texte que nous passerons dans le prochain « Boutillon ».

P.P.



## Céline et le mariage gay

Céline aime bien recevoir ses amies. Aujourd'hui, c'est sa voisine Eugénie qui est venue la voir pour *petucher* un peu. Il est vrai que l'actualité, surtout politique, est tellement jubilatoire, *de thieu temps*, que nos deux *bitounes* ont de quoi *feire peuter zeu goule*.

- Les fêtes de Nau se sont passées *pianghement* Céline ? dit Eugénie.

- Voué, répond Céline. *Jh'avis mon fi et ma nore, anvec mes deux p'tits-fi. Ol avait ine bûche de Nau dans le fougher, jh'étions benaises et jh'avons fait réveillon.*

- Moé, dit Ughénie, *jh'étais à Bourdâ, chez ma feuille et mon gendre. Il aviant invité comb' de monde et ol avait deux houmes, des drôles d'ine vingtaine d'ân-nées, qui se tenant peur la main et qui se biziant à piens balots. O n'en a-t-in qui feurtait dau courpignon coum' in canet qu'a supé ine cagouille. Jhésus Marie ! Jh'avis jhamais vu ine affaire de minme ! O me fait encoère virer la teite ma peur' Céline !*

Il faut vous dire, mes bons amis, qu'Eugénie, sans être une bigote, est une catholique fervente qui va à la messe tous les dimanches, quitte à aller jusqu'à Burie pour ne pas en rater une.

- Mais ma boune, répond Céline, *savau que l' Govarnement est consent asteur peur que des ghens dau minme sesque se mariant devant l' Mâre !*

- Jhe sais beun, mais moé, *jh'ai biâ zou remeler, jhe peux point zou aconcevoèr. Le monde est fou !*

- Jhe sais point ce qu'en pense nout' Mâre, dit Céline. *Jh'érai à la mairie li demander. Et peur le feire bisquer, jhe li dérai que vous et moé jhe veulons nous adouer. O y a pas d'empeiche, pusque jhe sons veuves totes deux ! M'en doute qu'i sera bade-bet !*

- Jhésus Marie Jhoseph, répond Eugénie en faisant le signe de croix, *Céline que le Yâbe vous cope la lan'ye ! Jhe zou veux pas !*

- Mais non ma boune, *jhe zou ferai pas. N'empeiche, thielle affaire, ol é-t-ine proumesse de nout' Peursident. Mais asteur i sait pu vour qu'il en é. I cause de « liberté de conscience », qu'o veut reun dire si ol a-t-ine loi qu'est votée ! Et peursoune dit reun ! Ol a pu d'oppousition en France !*

- Pac' que le monde causant que de thiellés deux arbigheois qui se gossant enteur zeux, à l'UMP. *I sont tell'ment fins qu'il avant copé zeu parti poultique en deux mourçâs.*

- Voué dit Céline, *i causant que de thielle affaire. Jhe creis que si les jhônnaux annonçant aneut que le Pape va s'acoubier anvec la Supérieure des Kiarisses, o gin-nerait peursoune de thieu temps !*

- Céline !!!!



P.P.

Aconcevoer	Concevoir	Gosser	Dénigrer
Acoubier ou adouer	S'accoupler, se marier	Kiarisse	Clarisse (religieuse)
Bade bet	Bouche bée	Lan'ye	Langue
Canet	Canard	Nau	Noël
Consent	D'accord	Nore	Bru, belle-fille
Feurter dau courpignon	Frétiller de la croupe	Petucher	Causer, bavarder
Fougher	Foyer	Remeler	Repasser dans sa tête
Gin-ner	Gêner	Super	Sucer, avaler
		Virer la teite	Perdre la tête
		Yâbe	Diable

## Kétoukolé

*Ol é le promier Kétoukolé su la version modarne dau Boutillon. Peur thieu cot, j'ai sélectionné les outils qui figurent sur cette photo. Nom et fonction ? C'est facile, la prochaine fois ce sera plus difficile. Envoyez votre réponse au Boutillon (adresse Internet dans l'ours en fin de journal).*

Le gagnant aura droit à une bise de Céline.

Par contre, si c'est une gagnante, *ol é à son choix un des membres du comité de rédaction thi la bizera !*

Pour vous aider, voici un indice et un peu de vocabulaire.

**Dail.** Il s'agit de la faux. Autour de ce mot, deux expressions saintongeaises :

- *Al était là, boun' gens, qu'a battait son dail* : elle était là, la pauvre, qui battait son dail. Cette pauvre femme est en train de mourir, *al a le roumeau de la mort* : le rôle d'agonie. La faux est le symbole de la mort.

- *Fi d' la mère, tu te mouches point n'anvec in dail !* Se moucher avec un dail signifie être pauvre, ne pas avoir d'argent à dépenser. Au contraire, on dira de quelqu'un qui vient de se payer une très belle voiture : *Moun émit, tu te mouches point n'anvec in dail !* Tu ne lésines pas à la dépense !



Jhoël

## A propos de « la gueurzole » (Charly Grenon)

Dans le n° 25 du Boutillon, nous avons fait paraître une petite chanson coquine de Goulebenéze, « La gueurzole ». A propos de ce texte, notre ami Charly Grenon a écrit quelques commentaires qu'il nous a fait parvenir.

Charly est un des plus fins connaisseurs de la culture saintongeaise. J'ai écrit, en sa compagnie, le livre sur mon grand-père, « Goulebenéze, le charentais par excellence », dans lequel nous avons fait paraître près de 400 textes du grand saintongeais. Mais cette petite chanson, nous ne l'avions pas trouvée. Il est vrai que pratiquement chaque mois je reçois des documents inédits sur Goulebenéze. Comme dit Charly, *jhe serons bâzis tous deux qu'o n'en arriv'ra-t-ençoère*.



Charly, je sais que vous êtes réfractaire à l'internet, et que vous êtes resté fidèle à la *pieume d'oie*, mais des textes écrits avec une telle érudition teintée d'une bonne dose d'humour, nous sommes preneurs au Boutillon, et Céline vous en remercie. *Et ol est point peur vous fiatter !*

P.P.

### *La gueurzole aux jhènes feuyes est otou thielle au maquereau*

S'il existait un « Question pour un champion » saintongeais, l'auteur de l'entrée en matière ou de l'introduction, si j'ose dire, de « La gueurzole » (Boutillon n° 24 de décembre 2012) eût été prié de compléter sa réponse. La *gueurzole*, en effet, n'est pas n'importe quelle groseille. Et surtout pas la groseille en grappes, rouges ou blanches, la plus connue.

Il s'agit essentiellement, en l'occurrence, de la groseille à maquereau (*ribes grossularia* ou *ribes ura crispa*), grosse baie verdâtre d'un arbrisseau épineux, ainsi nommée parce qu'elle sert à assaisonner le poisson en question (*avec le vin bian, coum' de jhusse*). Ce fruit, plus volumineux que la groseille ordinaire, est rafraîchissant et astringent. Bien qu'acérbe, on en fait néanmoins des compotes. De plus, selon Guersent, on l'emploie comme du verjus, on le confit, on le met dans les pâtisseries. Notamment en Angleterre, où il entre dans la confection du « plum-pudding ». *Là otou, n'on peut décoëffer ine bitoune de vin bian, m'en doute, peur zou faire couler*. De verte, la *gueurzole* vire au rougeâtre.

Jérôme Bujeaud (1834 – 1880), qui en recueillit deux volumes dans nos régions, appelle « chansons satiriques populaires » ces compositions à l'érotisme sous-jacent. On en retrouve la suggestion métaphorique fréquemment chez nos aïeux qui n'exprimaient pas les choses aussi crûment qu'aujourd'hui.

Concernant le sexe féminin, la *gueurzole* et la *nouzille* (noisette) se disputaient la suprématie, jusque dans les dictons : « Année de *nouzilles*, année de filles » (tandis qu' « Année d'*ayants* (glands) année de galants »). Pour la première nommée, le glossaire de la Sefco rapporte un exemple lumineux de locution : « *Tâter la gueurzole* », dans le sens d'atteindre au plus profond. Se dit, par exemple, d'un arbre qu'on est en train d'abattre et dont la tronçonneuse attaque le cœur : *o quemoince à li tâter la gueurzole !* Inutile, n'est-ce pas, de commenter d'avantage. L'allusion au clitoris, petit organe féminin érectile charnu et saillant, défini par Renaudin comme « le siège principal de la volupté », est évidente.

Reste que Goulebenéze a créé, avec « La gueurzole », une chansonnette bien dans la manière du temps de nos *peupés*, enlevée, joyeuse, pleine de joliesse, bien construite, pouvant être *oreillée* par tous, même les plus chastes *oumeroles*. La ritournelle « *Coudon, couzi, coulidon* » en rythme le branle avec limpidité. Un vrai petit chef-d'œuvre.

Charly Grenon

Charly ajoute :

Dans l'ancien temps otou, *o y avait des jhènes bitounes à l'œil bin copé thi peurvoiquant le sesque opposé en li chantuzant : Non, non, non, tu n'auras pas / Ma nouzille, ma nouzille / Non, non, non, tu n'auras pas / Ma nouzille t'es trop sabiâ !*

Point trop porté sur les affaires de *la r'ijhion*, mon *peupé* avait coutume de dire *qu'o follait que la Boune Viarjhe aijhe dau vice peur s'eite thytter tâter la gueurzole p'r in pijhon : le Saint-Asprit*. « *Thieu malheureux Jhosé zou arait bin meux fait, et s'rait pas devenu le patron des cothius* », ajoutait-il, lorsqu'on le priait de commenter.

## Les quatre amis de Céline

Céline a demandé de l'aide pour s'occuper de son « Boutillon ». Quatre bitons ont répondu à l'appel, car dès qu'*ine drôlesse* leur demande un service, *i savant pas résister : des chétis !* Il avant fait in Comité de rédaction.

*N'empeiche, i peuvant pas tout feire, o faut les ajhider*. Envoyez des textes, des commentaires, des dates d'événements, ils ont besoin de vous.

De gauche à droite : Pierre Péronneau (Maït' Piërre), Joël Lamiraud (Jhoël de Chez Marmain), Noël Maixent et Guy Chartier (Jhustine).



## Une histoire saintongaise

*Ol est nout émit d'Asnières-le-Giraud Guy Chartier, alias Jhustine, qui nous conte cette belle histoire sur un des évènements qui font partie de notre culture : la cuisine de cochon, autrement dit la thieuzine de goret (en parlant par respect). Le texte en français a été récompensé par le troisième prix Gargantua de poésie gastronomique dans le cadre des Gargantuades qui se sont déroulées à Villefranche-du-Queyran, dans le Lot-et-Garonne, en juillet 2012. Voici une version saintongaise.*



### La thieusine de Goret

Bin vite dan lés cotion d'ma mère  
Thieu matin là, jh'm'éte sacqué  
Je me d'mandé bin qu'al misère  
I faziant'à noute paure goret

D'un bout'à l'aute de la mainzon  
Lés femme s'étiant mise à l'ouvrage  
Sorti lés pouèlounne, lés chaudron  
Vous parlet d'un remue ménajhe

Dan la ch'minée, dessu la braise  
Châpti lés grillade se doriant  
Et mé, instalé dan'ine chaise  
Me régalé t'en lé r'guàdant

Dan ine grande pouèle, la-ba dan l'fond  
Ma mère surveillet lés cagouille  
Qui d'veniant nègue coume d'au charbon  
Leus sauce, on arai di d'la rouille

Mai o faulet qu'o thieuse châpti  
En lés r'muant'avec le brassour  
O faset'un p'ti gargouilli  
Tout'en mijhotant'à feu dou

Peurtou, peurtou, dan la mainzon  
O fricasset' o mijhotet  
Et o sentet d'pu en pu bon  
Le temp m'duret d'nous attabyié

Et pendant troués bin lonjhe jhorneé  
Jh'ait r'gâdé dépecé l'goret  
Dés bounes'odeur, m'seu régalé  
Dés cot, dans l'pia, trempé mon det

Dan la pouèlounne, dessou l'ballet  
Mémé brasset sans s'arété  
Les graton ou beun' le civé  
Peur zou empêché de rimé

Ine aute tordnet la moulinette  
Peur faire dés saucisse en chap'let  
Et quant'a seriant teurtou prête  
A lés encruch'riant'au pianché

Dan le charnié, lés mourçâ d'lar  
Dan l'sel étiant rapiloté  
Sur que jh'nous régal'riont pu tar  
Avec in chou, bin mijhoté

Mon père, li, taillet lés jhambon  
Qui penderiant dan l'chai, au frai  
Et quant'vinrai la belle sason  
En belle tranche jh'airiont n'en copé

Dan la pouèle un cot rissoolé  
Avec le grâ doré à souhaet  
Ou su la grille, devant l'foujhé  
O peurmettet d'bon déjhuné

Un cot de la pouèlounne sorti  
I sacquian lés graton en pot  
Et le civé otout, pardi  
De quoué bin s'garnit le jhabot

Avec la graisse peur l'adoubajhe  
Qui sarviret'à thieusiné  
Tout thieu o fret'in bon ménajhe  
Su l'étaghère, bin aligné

Pendant jh'n'sai combin d'an-née  
Jh'n'en ai manghé de thieu goret  
De toutes lés façons thieusiné  
Ol'é peur thieu qu'jh'ai pyin d'regret

O l'é d'pu entende vers la Nau  
Dan nous villaghe, sillé l'goret  
Fasant couri, vieut et marmot  
Quant'jh'le fasiont sorti d'son tet.

Et pi un cot l'ouvrage finie  
Autour d'la tab'ye, se régalé  
Avec la famille réunie  
Et thyéque vouèsin peur ajhidé

**Le Boutillon de la Méridine**  
**Comité de rédaction**

Guy Chartier (Jhustine)

Joël Lamiraud

Noël Maixent

Pierre Péronneau (Maït' Piârre)

Contact : pperonneau@orange.fr ou noel.maixent@wanadoo.fr